

Fauché à la sortie des cours

Tragique destin pour Laurent Junior Fouty

Bona MASANU

Libreville/Gabon

TOUT le lycée Paul Indjendjet Gondjout, élèves et personnel compris, était hier lundi en état de choc, à la suite de la nouvelle du décès de l'élève de la classe de 2nde LE 5, Laurent Junior Fouty, dont la mère est également professeur d'espagnol dans l'établissement. Le malheureux a été mortellement fauché vendredi dernier par un véhicule sur le trottoir jouxtant le lycée.

Selon l'un des compagnons du disparu, le drame s'est produit vers 15 heures. Peu avant le choc, le petit groupe longe paisiblement la chaussée. Puis, le jeune homme marque un arrêt pour attacher ses lacets. Mais à peine se courbe-t-il, qu'il est percuté de plein



Photo : AN



Photo : AN

La police aux portes du lycée Paul Indjendjet Gondjout pour parer à toute éventualité. Photo de droite : Les élèves du lycée Paul Indjendjet Gondjout en état de choc, après l'annonce du décès d'un des leurs fauché par un véhicule à la sortie des cours.

fouet par un véhicule de marque Pajero, de couleur rouge bordeaux, comme surgi de nulle part, et au volant duquel se trouve, selon les témoins, un homme blanc, probablement un Européen. L'élève est tué sur le coup. Ce qui n'empêche pas le conducteur de poursuivre sa

course folle, sans demander des restes.

Immédiatement après, un condisciple de Laurent Junior accourt pour informer les responsables de l'établissement du drame qui venait de se produire. On raconte que, par la suite, les parents de Laurent Junior Fouty ont dû faire le

tour des commissariats, espérant y retrouver les traces de cet automobiliste. En vain. Du moins, d'après les informations en notre possession, au moment où nous mettons sous presse. Hier, un grand nombre de condisciples de l'élève décédé, et avec eux les enseignants, ont voulu faire

entendre leurs voix, en improvisant une marche de protestation que le proviseur n'a pas acceptée, par crainte de débordements. Il a ainsi pris soin de requérir les forces de sécurité, en vue de parer à toute éventualité. Tout compte fait, le premier responsable de l'établisse-

ment, usant de diplomatie, s'est appliqué à faire avorter cette manifestation.

Une enseignante du lycée Paul Indjendjet Gondjout déplorait le fait que cet établissement soit exposé à des chauffards sans scrupules, vu les cas d'excès de vitesse enregistrés sur l'artère située juste en face.

Dans la même semaine, rappelle-t-elle, le mur d'enceinte de l'établissement a été éventré justement par un autre conducteur, non loin de l'endroit où s'est produit ce drame qui vient d'affliger tout le lycée et bien au-delà. De plus en plus, des voix s'élèvent pour que des dos d'âne soient érigés à cet endroit, afin d'y limiter les risques de tous ordres. « *Allons-nous continuer à pleurer nos enfants(...)?* », s'est-elle interrogée, visiblement atterrée.

Affaire BR Sarl

Deux associés de Mapakou à Sans-famille

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

Ignace Koubla et Aristide Kodjo Guenzo Ndinga ont été placés sous mandat de dépôt, la semaine dernière. En dépit des gages donnés aux magistrats de l'instruction, dans le but de rembourser les 7 000 personnes flouées par la société de micro-finance BR Sarl. Un mandat d'arrêt international a, par la même occasion, été délivré à l'encontre d'Yves de Saint Fidèle Mapakou, le pasteur en fuite. Les responsables des établissements associés, Global Invest et Coofiga, seront, pour leur part, en jugement le 8 janvier 2016.

LE dossier relatif à la vaste escroquerie organisée par l'entreprise de micro-finance Bâtisseur de richesse (BR) Sarl, ayant permis de gruger 7 000 personnes, vient de



Photo : R.H.A



Photo : D.R

Les clients de BR Sarl trouveront-ils leur compte dans ce feuilleton judiciaire ? Ici, lors d'un sit-in dans les locaux de l'établissement, aux Charbonnages. Photo de droite : Où se terre Yves de Saint Fidèle Mapakou, alias David-Elisée Mapakou ?

connaître un nouveau rebondissement. Depuis que Yves de Saint Fidèle Mapakou ou encore David-Elisée Mapakou, c'est selon, l'un des dirigeants de la structure, a pris ses jambes à son cou. En effet, interpellés en fin novembre, en même temps que 47 autres patrons d'établissements associés, deux responsables de cette BR Sarl ont été incarcérés, le mercredi 9 décembre dernier, à la

maison d'arrêt de Libreville.

Il s'agit d'Ignace Koubla et Aristide Kodjo Guenzo Ndinga, deux Gabonais d'origine ouest-africaine, poursuivis pour escroquerie, exercice illégal de l'activité d'établissement de micro-finance et pratique illégale d'opération de micro-finance. Les mêmes charges pèsent également sur le ministre du culte en fuite.

De source judiciaire, les déboires des deux mis en cause vont s'accroître à la faveur de l'enquête ouverte par le ministère public, dont les résultats ont été présentés à l'instruction par les fins limiers de la Police d'investigations judiciaires (Pij).

Déférés devant le parquet de Libreville, mercredi dernier, Ignace Koubla et Aristide Kodjo Guenzo Ndinga ont donc été placés

sous mandat de dépôt, le même jour, à la prison centrale de Gros-Bouquet. A leur corps défendant, lors de l'audition, les présumés escrocs révèlent que Mapakou, l'actionnaire minoritaire, était le gestionnaire des fonds issus de la machination ayant permis de lever entre 13 et 15 milliards de francs auprès des clients.

Et pour montrer leur bonne foi au juge d'instruction, les deux associés majoritaires affirmeront avoir déjà mobilisé la somme de 300 millions de francs, dans le but de procéder au remboursement des sommes perçues indûment auprès des personnes flouées. « *D'après les mis en cause, cette manne est, de principe, destinée à l'achat d'un stock important de matériel de construction. Ils comptent sur les bénéfices tirés de leur vente pour obtenir des fonds leur permettant d'entamer la phase de remboursement des victimes* », fait savoir une

source bien introduite au parquet de Libreville.

Sauf que, poursuit le même informateur, les 30 conteurs de matériel déjà disponibles ne peuvent, en réalité, générer que 500 millions de francs.

Dans leur démarche, sieurs Koubla et Kodjo Guenzo Ndinga sont donc loin du compte. Au lendemain de leur transfert à la prison centrale, le parquet a également délivré un mandat d'arrêt international à l'encontre de sieur Mapakou, dont plusieurs biens ont déjà fait l'objet d'une saisie. A l'instar de BR Sarl, les responsables des entreprises associées, notamment Global Invest et Coofiga, sont poursuivis par le tribunal correctionnel de Libreville pour pratique illégale d'opération de micro-finance, entre autres.

Le jugement de ces managers, actuellement libres de leurs mouvements, est prévu pour le 8 janvier prochain.

Brèves

Le gracié retourne en taule

DANS la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre dernier, Sidi Kone, ressortissant malien, après sa journée de labeur, regagne son domicile au carrefour Hassan, vers 22 heures, et range sa moto à l'endroit habituel. Sauf qu'au petit matin, à l'heure d'enfourcher sa bécane, il constate que celle-ci a disparu. Il dépose aussitôt plainte et la police entreprend les recherches, qui aboutissent à l'interpellation de Ben Ibrahim Aboubacar, un jeune homme, résidant non loin des feux tricolores d'Akébé, re-

pris de justice, ayant bénéficié récemment de la grâce présidentielle. En vérifiant la carte grise de la moto, les policiers de la Brigade anti-criminalité (Bac) se rendent bien compte que les plaques ont été enlevées pour, vraisemblablement, effacer toutes les traces du véritable propriétaire. Le voilà qui va incessamment retourner à la case prison, après avoir été déféré devant le parquet.

Rachidi Bekalé, présumé braqueur à ses

heures perdues

AU cours d'une patrouille motorisée de routine, les éléments de la police de la Bac sont tombés, vers 3 heures du matin, sur un adolescent aux allures suspectes, nommé Rachidi Bekalé, alias Scan (17 ans), à hauteur du carrefour STFO, réputé dangereux. Après l'avoir fouillé, les policiers ont trouvé sur lui une arme blanche dont il comptait certainement se servir pour détrousser les passants de leurs biens. Conduit au poste, "Scan" laissera entendre qu'il est élève et habite Venez-Voir. Mais que cette année, il ne fréquente aucun établissement et se livre de temps

en temps au braquage, pour mettre du beurre dans les épinards. Lui également devrait être présenté devant le procureur, qui statuera sur son sort.

Gustave Soso, le guetteur des sacs féminins

INTERPELLÉ récemment vers 5 heures à son domicile, Gustave Stéphane Soso Basseck, alias "Guino", Gabonais de 18 ans et domicilié à Petit-Paris, est poursuivi pour avoir dépossédé plusieurs femmes de leur sac, la

dernière sur la liste étant une avocate, à qui il a arraché son accessoire alors que celle-ci était à bord de son véhicule. Identifié comme un repris de justice, le mis en cause serait à la tête d'une bande d'une quinzaine d'individus, reconnus comme ceux-là qui sèment la terreur dans la zone de Petit-Paris. Leur mode opératoire consiste à épier les femmes qui reviennent des courses et qui attendent des taxis. Parfois, ils s'en prennent aussi aux véhicules stationnés, qu'ils dévalisent de tous les objets, avant de prendre la poudre d'escampette. Il sera mis à la disposition de la Direction de la sûreté urbaine (DSU) de Nkembo, pour compétence.